



## **DECISION DU BUREAU Séance du 20 mai 2021**

Date de la convocation : 12 mai 2021  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le jeudi 20 mai 2021 à 14h30,  
Les membres du Bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis à la salle du Confluent,  
6 rue de l'Hôtel de Ville à Portet-sur-Garonne,  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Etaient présents** : Mesdames Janine GIBERT, Anne-Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Messieurs Thierry SUAUD, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Claude SARRALIE, Guillaume DEBEAURAIN, Max CAZARRE, Marc MENGAUD, Thierry SAVIGNY, Raoul RASPEAU, Marc LASSERRE, Philippe FUSEAU.

**Etaient absents excusés** : Madame Martine FRITIERE, Messieurs Patrice RIVAL, Patrick BOUBE et Jean-Jacques ALMERO.

### **Procurations :**

- Madame Martine FRITIERE à Monsieur Claude SARRALIE
- Monsieur Jean-Jacques ALMERO à Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE

## **Décision n°BU202130 : Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres du SDEHG**

Nomenclature 5.2 Fonctionnement des assemblées

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Raoul RASPEAU **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SDEHG est une instance de décision pour l'attribution des marchés publics. Les règles de fonctionnement des Commissions d'Appel d'Offres ont été allégées par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, leur attribuant ainsi une plus grande autonomie.

**Considérant** qu'il appartient désormais à l'acheteur public de définir lui-même ses propres règles de fonctionnement, dans le respect des principes régissant le droit de la Commande Publique et avec le souci de garantir aux élus la bonne information ;

**Considérant** qu'il appartient au Bureau du SDEHG d'approuver le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres du SDEHG qui définit sa composition, ses compétences et son fonctionnement ;

**Considérant** le projet de règlement intérieur proposé par Monsieur le Président dans la note de synthèse adressée aux membres du Bureau du SDEHG ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SDEHG décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
  
Thierry SUAUD



Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Vu et affiché à la porte du SDEHG,  
Le

31 MAI 2021

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*